

AR Prefecture

046-214601767-20251113-2025-11-62-DE
Reçu le 24/11/2025EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPALDe la commune de LIVERNON,
Séance du 13 novembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice 12
Présents 07
Votants 11
Absents 05

Date de la convocation :

03 novembre 2025

Date d'affichage :

03 novembre 2025

OBJET :

Délibération N° 2025-11-62

DM Budget Ecobarri
Mas de Charles

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture

Le 24 NOV. 2025

Et publication ou notification

Du 25 NOV. 2025

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY

L'an deux mille vingt-cinq le treize du mois de novembre à 20 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme- Gallineau Sébastien - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Soulier Bruno - Verbiguie Laurie.

Absents : Bouyssou Vanessa a donné pouvoir à Coldefy Jacques - Grimal Béatrice a donné pouvoir à Belin Jérôme - Mejecaze Jean-Paul a donné pouvoir à Verbiguie Laurie - Serrau Martial a donné pouvoir à Mas Cédric - Mézy Amandine.

Secrétaire de séance : Soulier Bruno.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2024-11-58 du 19 novembre 2024 l'autorisant à déposer les pièces afférentes à la vente des 17 lots de l'Ecobarri « Mas de Charles » chez Maîtres Christine et Philippe Herbet, notaires associés, rue Merlival, 464120 Lacapelle-Marival.

Il présente ensuite au Conseil Municipal la facture afférente, d'un montant de 1287 € et précise que cette somme n'ayant pas été prévue au budget, il convient de faire une ouverture de crédits pour pouvoir la régler.

Il propose donc la DM suivante au budget primitif 2025:

Dépenses de fonctionnement	
Compte 6045	+ 1 287 €
Chapitre 043 / Compte 608	+ 1 287 €

Recettes de fonctionnement	
Compte 758	+ 1 287 €
Chapitre 043 / Compte 796	+ 1 287 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ouverture de crédits proposées par la décision modificative telle que proposée ci-dessus, et charge Monsieur le Maire d'établir et de signer tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré les jours et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jacques COLDEFY